



Artisan en arret de travail

Par **dimmat**, le **02/10/2010** à **09:29**

Bonjour,

J'ai fait appel à un couvreur en mars 2008 pour créer une toiture en zinc, 3 mois après la fin des travaux, des fuites (environ à 5 endroits différents) sont apparues sur les murs de périphérie.

J'appelle donc ce couvreur et je tombe sur sa femme qui me dit qu'il est en accident de travail car tombé d'une toiture, il se serait cassé la clavicule et quand je demande qu'il envoie un salarié pour faire les travaux elle me dit qu'il est seul dans l'entreprise et donc seul a pouvoir effectuer ces travaux.

Depuis juillet 2008 il n'a (soit disant) toujours pas repris le travail (alors que son camion circule et qu'on a reçu des prospectus proposant des devis). Des experts sont passés voir la toiture et les fuites seraient dû au couvre mur absent et à l'étanchéité avec les voisins non effectuée... Le problème s'est que l'eau s'infiltrerait toujours dans la maison et que j'ai peur que mon placard soit marqué.

Comment puis-je faire pour faire passer une autre entreprise en étant sûr qu'il paiera la facture?

Car j'espère avoir perdu assez de temps avec lui et que j'ai peur qu'il joue la montre (étant d'un âge avancé) pour par la suite faire un dépôt de bilan..

Merci d'avance.